
Procès-verbal de la cérémonie pendant laquelle la société populaire de Morez-en-Montagne (Jura) a donné aux flammes un drapeau du tyran, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Procès-verbal de la cérémonie pendant laquelle la société populaire de Morez-en-Montagne (Jura) a donné aux flammes un drapeau du tyran, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 677-678;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40056_t1_0677_0000_10;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40056_t1_0677_0000_10)

Fichier pdf généré le 16/02/2024

satellites esclaves, ainsi qu'aux traîtres et aux faux patriotes.

Vive la République !

Salut et fraternité.

Les Montagnards sans-culottes, membres de la Société littéraire républicaine de la maison d'éducation française.

(Suivent 20 signatures).

Les membres de la commune de Laval font passer 210 marcs d'argent servant aux fonctions du culte catholique.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité des inspecteurs de la salle (1).

La Société populaire de Morez-en-Montagne écrit qu'elle a fait livrer aux flammes un drapeau, dont les emblèmes odieux ne pouvaient plus être soufferts, et qui avait été oublié jusqu'alors.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de la Société populaire de Morez-en-Montagne (3).

La Société populaire de Morez-en-Montagne, à la Convention nationale.

Morez, le septidi de la 1^{re} décade de frimaire, 2^e de la République française, une et indivisible.

Législateurs,

La Société, fidèle observatrice de vos décrets, a fait livrer aux flammes un drapeau dont les emblèmes odieux à tous les républicains ne pouvaient plus être soufferts, et qui avait été oublié jusqu'alors. Cette cérémonie a eu lieu le 4 de ce mois près de l'arbre de la liberté, et la Société assemblée a arrêté qu'il vous serait envoyé une expédition du procès-verbal dressé à ce sujet, lequel renferme le discours qui a été prononcé, ainsi qu'une chanson patriotique.

Les sans-culottes,

PERROD, président ; ALLIX, vice-président ;
VUILLERMOT, secrétaire.

Procès-verbal (4).

L'an second de la République française, une et indivisible, le cinq de frimaire, onze heures avant midi, ensuite du procès-verbal de la séance de la Société populaire de Morez-la-

Montagne, département du Jura, district de Saint-Claude, en date du vingt de brumaire les amis de la liberté et de l'égalité assemblés ainsi que la municipalité et la garde nationale, le vice-président de la Société a prononcé, près l'arbre de la liberté, sur la place publique de ce lieu, en présence du peuple assemblé le discours qui suit :

« Amis de la liberté et de l'égalité, intrépides sans-culottes, dans la carrière que nous avons à parcourir pour le bien public, il est un devoir essentiel à remplir et qui tient à nos principes régénérateurs ; c'est de livrer aux flammes une phalange où les attributs du tyran sont partout semillés (*sic*) et qui par oubli a échappé à la vengeance des citoyens ; le voilà cet étendard proscrit, ce type de nos maux, l'objet de notre esclavage, cet attribut d'un despotisme révoltant, le fanal des passions d'une cour corrompue ; hélas, combien de nos frères en ont été les tristes victimes ?

« Citoyens, nous ignorions pour lors les raisons pour lesquelles nous allions au combat, courbés sous un joug avilissant, à peine pouvions-nous porter nos regards vers cette voûte azurée, mais consolons-nous ; il n'est plus ce despotisme destructeur, le génie de la liberté et de la philosophie a renversé son trône odieux. Eclairés par les lumières de la raison sur nos droits et nos prérogatives, nous avons voué à l'exécration les rois et leurs agents, et sous les drapeaux tricolores nous sommes assurés de faire mordre la poussière à leurs cohortes sanguinaires.

« Hâtons-nous donc, frères et amis, d'effacer de notre souvenir l'histoire hideuse de nos persécutions ; régénérés à la liberté, ne laissons à nos neveux aucune trace de la tyrannie qui nous opprimait ; que le bûcher consume en un instant ce signe de réprobation et que les cendres s'en dispersent dans les airs.

« Ainsi puissent disparaître du sol de la liberté les tyrans et leurs satellites ; serrons-nous, amis, autour de cet arbre sacré, et que cette terre purgée de ces sangsues de l'humanité n'offre plus à nos yeux qu'un assemblage de frères et d'amis. »

Ce discours applaudi, le drapeau, objet de la cérémonie, a été jeté sur un bûcher préparé pour ce, où il a été consumé par les flammes ; il a été ensuite suivi d'une chanson patriotique sur l'air chéri des *Marseillais* ainsi qu'il suit :

Air : *Allons, enfants de la patrie.*

Compagnes de la Sainte-Ampoule
Le globe est fatigué de vous
Voyez le sang français qui coule
Ce sont là vos perfides coups. (*bis*)
Retournez à l'oiseau mystique
Qui parmi nous vous apporta,
Que la tromperie inventa
Pour asservir la race antique
Aux flammes, citoyens, allumez des tyrons (*sic*)
Soufflez, soufflez, jetons au feu
Les hochets des Bourbons.

Ce couplet a été répété deux fois ensuite de la demande du peuple. Après quoi il y a eu un repas civique où les santés de la Convention, des corps administratifs, des défenseurs de la patrie et des braves sans-culottes ont été portées à plusieurs fois, ainsi que les cris de *Vive la République française une et indivisible.*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 389.

(2) *Ibid.*

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 833.

(4) *Ibid.*

périssent les tyrans et leurs satellites! Le repas fini, tout le monde s'est levé dans le meilleur ordre, vraiment satisfait de cette fête, favorisée par un temps qui semblait avoir été choisi. La Société populaire s'est retirée ensuite dans le lieu ordinaire de ses séances où a assisté le peuple, et là, du vœu unanime de l'assemblée consultée par son président, elle a arrêté qu'il serait dressé procès-verbal de cette cérémonie, qu'expédition d'icelui serait envoyée à la Convention nationale, à la Société des Jacobins, qu'il en serait remis une autre à la municipalité de ce lieu, dont il serait fait mention sur ses registres par son arrêté qu'elle prendrait à ce sujet, pour être ensuite déposée dans son greffe comme un monument à transmettre à la postérité; que la minute du présent procès-verbal serait transcrite de même sur les registres de la Société à la suite d'icelui de la séance et de même déposée dans ses archives.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme :

PERRAD, *président*; ALLIX, *vice-président*;
VUILLERMOT, *secrétaire*.

Adresse (1).

*La Société populaire de Morez-en-Montagne,
district de Saint-Claude, département du Jura,
à la Convention nationale.*

« Législateurs,

« Ensevelis dans les antres du Jura, sur l'extrême frontière de la Suisse, jusqu'ici nous n'avons fait entendre notre voix que pour bénir la Révolution. Les échos de nos montagnes ont répété nos bénédictions; le voyageur seul les a entendues : nous voulons qu'elles retentissent dans le sanctuaire des lois.

« Apprenez, législateurs, dites à la France entière que nous avons toujours détesté, exécuté les rois, comme nous abhorrions les moines de Saint-Claude, nos ci-devant oppresseurs; que nous n'avons considéré la chute de la tête de Capet que comme le prélude de votre énergie républicaine; qu'applaudissant alors aux fonctions de la guillotine, nos cœurs n'auraient applaudi qu'à demi, mais que la hache sacrée de la loi ayant frappé les cols criminels de la bacchante autrichienne, du sacrilège usurpateur du nom de la sainte égalité, de tous les traîtres et de tous les conspirateurs; il ne peut plus y avoir de mesure dans nos applaudissements.

« Dites encore qu'immobiles comme nos rochers, nous avons vu les mouvements départementaux avec indignation et que le poison du fédéralisme ne s'est jamais glissé parmi nous. Nous ne dévierons jamais de la ligne du républicanisme des sans-culottes.

« Législateurs, vos travaux révolution-

naires vous ont préparé les lauriers de l'immortalité, vous les laisseriez flétrir si vous appeliez au gouvernail du vaisseau de la République des mains inexpertes qui ne pourraient que lui imprimer un mouvement rétrograde ou le faire échouer. Non, non, restez à votre poste, vous serez plus que jamais dignes des républicains français.

« Nous sommes aussi à notre poste, nous, au milieu de trois pieds de neige, où la pique à la main nous avons toujours, comme gardes nationales, exercé une surveillance active; entre autres saisies ou arrestations, la saisie de 526 mares 8 onces 2 gros d'argenterie meublante, allant à l'étranger, confisquée au profit du Trésor public, vient d'être le fruit de notre vigilance.

« Nous avons soutenu la Révolution de nos personnes et de nos propriétés; un don patriotique de 9.000 livres que nous avons fait, sans parler de plusieurs autres, quoique très pauvres, il y a environ deux ans, atteste notre attachement au nouvel ordre de choses, de 300 hommes en état de porter les armes qui étaient dans notre commune, près de la moitié sont partis volontairement pour aller combattre la tyrannie.

« Pères de la patrie! Nous vous demandons deux choses :

1^o Que votre sagesse prenne les mesures nécessaires pour que les subsistances ne nous manquent pas, ou plutôt pour que nous en soyons pourvu incessamment, car depuis environ un mois, nous sommes réduits à n'avoir du pain que pour la moitié de nos besoins; presque point de blé, très peu d'orge, de seigle et d'avoine avec quelques pommes de terre, qui sont la partie essentielle de nos productions; telles sont nos ressources pour vivre; faites punir la malveillance qu'un cruel intérêt fait éluder la loi salubre de la taxe. Ne permettez pas que les pères, les mères, les frères et les sœurs des défenseurs de Mayence, qui versent leur sang dans la Vendée, soient assassinés par la faim; conservez-nous la vie pour aller venger leur nom ou pour nous joindre à eux, quand la République nous le commandera.

2^o Décrêtez que la commune de Morez-en-Montagne s'appellera désormais Morez-la-Montagne. La nature nous a déjà donné ce nom, ce sera un monument impérissable que nous élevons à la Montagne de la Convention. Sur nos âmes souillées jadis par l'esclavage; ce sera la statue de la liberté sur l'emplacement de la Bastille; et nous dirons tous les jours à nos enfants en voyant nos montagnes : *c'est de la Montagne qu'est venue la lumière; c'est la Montagne qui vous a donné la liberté, l'égalité, la République une et indivisible. Vive la Montagne!*

« PERRAD, *président*; ALLIX, *vice-président*;
VUILLERMOT, *secrétaire*. »

Le citoyen Héricé, chargé par le comité de Salut public de la conversion des cloches en canons, demande que la Convention donne des ordres pour que l'argenterie de plusieurs communes du département d'Ille-et-Vilaine, qui est déposée dans le local de cette Administration, et

(1) Archives nationales, carton C 285, dossier 833.